



RAPPORT DE LA

## Commission des finances (CoFin)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

### ***Préavis 28-2023***

**Demande de crédit de CHF 127'410 pour le développement  
du registre régional des entreprises (RRE)**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 21 août 2023 par visioconférence afin d'étudier l'objet cité en titre, avec Olivier Riesen, Responsable politique de l'Economie, en présence de Boris Mury, Secrétaire Général, qu'elle remercie de leur disponibilité. Elle s'est ensuite réunie à huit clos pour finaliser le présent rapport.

## Contexte

La loi oblige les communes à tenir un registre des entreprises qui paient de la TVA (LEAE). Faute d'un outil informatique, les communes qui tiennent un tel registre le font avec des formulaires papier et cela leur prend énormément de temps. Depuis 2020, la Région a cherché une solution informatique bidirectionnelle avec laquelle les entreprises et les communes peuvent collaborer au maintien d'un tel registre et permettant à La Région d'avoir également accès à cette information afin de mieux développer son programme de promotion et de développement économique.

## Discussions

La commission s'est focalisée sur l'aspect financier du préavis. Nous avons reçu une confirmation que l'offre reçue était un forfait, donc il ne devrait pas y avoir de surprises. Autre point important, ce préavis n'aura aucun impact sur les ETP de la Région et ce malgré le départ regretté de Madame Alicia de la Rosa.

Une solution a été trouvée avec un prestataire du Canton (Wigii.org) et vu que le montant total de l'investissement est en-dessous de CHF 150'000.00, il a pu être fait de gré à gré. Cependant, les documents contractuels qui ont été partagés avec nous après notre réunion ne nous permettent pas de confirmer que les frais récurrents sont un forfait, comme cela a été mentionné lors de notre séance. Nous demandons donc au CODIR de clarifier ce point lors de la présentation du préavis au Conseil et si tel devrait être le cas de s'assurer que les

documents contractuels mentionnent clairement ce fait. Celui-ci a obtenu pour la solution proposée l'aval du préposé à la sécurité du Canton. Le coût total du développement et des frais annuels de la première année est de CHF 127'410.40. Le Canton a donné son accord oral pour participer à ces frais à hauteur de 50%. Il pourrait également agréer d'assumer la moitié des frais annuels des deux années suivantes. Ces frais annuels (d'hébergement et de maintenance) se montent à CHF 50'868. Ceux-ci se décomposent ainsi :

Serveur et Hébergement personnalisé	4500
2 Utilisateurs Région	216
41 Utilisateurs Communes	2952
Utilisateurs Entreprises	0
Monitoring, Support technique, Mises à jour estimé à 2h/mois + 20 jours/année	43200
<b>Total</b>	<b>50868</b>

La Région, à ce jour, a recensé quelques 8'126 entreprises dans ses 41 communes membres. Les frais annuels (non compris la participation éventuelle du Canton) seront répartis entre les communes dès la deuxième année, en fonction de leur nombre d'entreprises, et selon le barème ci-dessous, le solde restant à la charge de la Région (CHF 5'768 si toutes les communes participent) :

ENTREPRISES	COMMUNES	FORFAIT	TOTAL
0- 50	10	300,00 CHF	3 000,00 CHF
51- 100	12	600,00 CHF	7 200,00 CHF
101- 200	13	1 000,00 CHF	13 000,00 CHF
201- 300	3	1 300,00 CHF	3 900,00 CHF
301-1000	1	3 000,00 CHF	3 000,00 CHF
1001-2000	1	5 000,00 CHF	5 000,00 CHF
>2000	1	10 000,00 CHF	10 000,00 CHF
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>		<b>45 100,00 CHF</b>

## Dépôt d'un amendement

Notre commission estime que la part des dépenses annuelles à la charge de la Région de Nyon la première année soit CHF 25'434 (50% de CHF 50'868) doit être amortie en une année et non sur 5 ans comme proposé dans le préavis et ce afin de ne pas péjorer les comptes des années futures qui incluront les amortissements successifs du présent préavis mais également la quote-part des frais annuels à la charge de la Région.

## Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission des Finances recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes sur le préavis 28-2023 amendé :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis amendé du Comité de direction 28-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 127'410,00 (TTC),

ouï le rapport de la Commission des Finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 127'410,00 (TTC) en faveur de la nouvelle plateforme du Registre régional des entreprises (RRE)

d'imputer le montant total de CHF 127'410,00 (TTC) sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti sur 5 ans dès l'exercice 2024, avec un amortissement supplémentaire la première année de CHF 25'434 correspondant aux frais récurrents de la première année à charge de la Région de Nyon.

Rolle, le 6 septembre 2023

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Jacques Tschudin, rapporteur	
Rolle	
Francis Costiou, co-rapporteur	
La Rippe	
Philippe Schirato,	
Founex	
Corinne Besson	
Grens	
Martial Besson	
Vinzel	
Vincent Moret	Excusé
Coppet	
Nathalie Vez	
Givrins	